

Sainte-Thérèse, le 22 mai 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 277, boul. des Hauteurs, Saint-Jérôme

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Ce sont :

- Rapport d'inspection du 19 juin 2001, 8 pages
- Avis d'infraction du 20 juin 2001, 2 pages
- Comte rendu téléphonique du 31 août 2001, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par:

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. ()

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01119-03

DATE DE RÉDACTION : 19 juin 2001

SAGIR N/INTERVENTION : 150005992

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 29 mai 2001

Arrivée : 13h45

INSPECTEUR : Jean-Marie jr Dion

Départ : 14h20

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ**Gaston Robert**
F.A.S.R.S. Gaston Robert Excavation enr.
277, boul. Des Hauteurs
Lafontaine (Québec)
J7Y 1R6**ADRESSE POSTALE (si différente)****Gaston Robert**
F.A.S.R.S. Gaston Robert Excavation enr.
97, boul. Des Hauteurs
Lafontaine (Québec)
J7Y 1R6

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré : oui () non (*)

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

art. 53-54

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

art. 53-54

employé

(450)436-8758

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (*) Nombre : (12) CROQUIS (1) PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

BUT(S) : Vérifier la gestion des matières dangereuses résiduelles et la présence de sols contaminés par des hydrocarbures.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01119-03

DATE DE RÉDACTION : 19 juin 2001

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection j'ai rencontré Monsieur Mart. 53-54 employé de Gaston Robert, je me suis présenté et lui ai fait part du but de ma visite. Le site est utilisé pour entreposer les équipements que possède l'entreprise de Monsieur Robert, le garage est utilisé pour faire la maintenance et les réparations sur les équipements.

Monsieur 53-54 ne dit qu'ils ne font presque pas de changement d'huile sur les véhicules, car ils utilisent des cartouches (espèce de filtre) qui permet de prolonger la durée de vie de l'huile à moteur. Les huiles usées sont entreposées dans deux barils de 205 litres chacun, ils ne sont pas identifiés et ils ne sont pas placés à l'intérieur d'une cuvette de rétention. Selon Monsieur 53-54, aucune inspection ne serait réalisée à tous les trois mois pour s'assurer du bon état des équipements d'entreposage. Comme c'est Monsieur Robert qui s'occupe de la disposition des huiles usées, Monsieur 53-54 ne peut me dire où elles sont disposées. Les filtres à huiles sont disposés avec les déchets domestiques, mais il n'y en aurait pas beaucoup car leur durée de vie est étirée à la limite. En ce qui concerne les cartouches une fois plus bonne, Monsieur 53-54 ne peut me dire ce que Gaston Robert fait avec ces dernières. Les volumes et quantités de matières dangereuses résiduelles produites par l'entreprise ne sont pas connues de Monsieur

Il arrive occasionnellement que des déversements se produisent sur le plancher du garage, des absorbants sont alors utilisés pour récupérer les liquides, ces derniers sont par la suite disposés avec les ordures domestiques. La présence d'un drain de plancher a été notée, ces derniers sont reliés à un séparateur d'huile situé à l'intérieur du garage.

Un réservoir de diesel se trouve à l'extérieur du bâtiment. La présence de sol contaminé par des hydrocarbures a été notée en face de ce dernier. À plusieurs endroits de petites superficies de sol contaminé par des hydrocarbures ont été constatées, voir la photographie en annexe. La contamination semble avoir été occasionnée par des fuites sur des équipements.

À l'avant d'une des portes de garage, j'ai constaté la présence de sol contaminé par des hydrocarbures, ainsi que de marre d'eau sur lesquelles une phase d'huile est visible. Monsieur Mart. 53-54 me dit que la veille ils ont nettoyé une transmission avec de l'eau directement sur le sol. Je lui indique que cette façon de faire n'est pas acceptable, car il y a émission de contaminant dans l'environnement et qu'à l'avenir ils devront récupérer les eaux contaminées. Je lui indique qu'ils pourraient laver les moteurs et autres pièces dans le garage et permettre l'écoulement des eaux usées vers le séparateur d'huile en autant que ce dernier est fonctionnel et efficace. Monsieur 53-54 me dit que lorsqu'il y a présence de sols contaminés, Gaston Robert les récupère et les transporte vers un lieu qui lui est inconnu.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01119-03

DATE DE RÉDACTION : 19 juin 2001

3. CONCLUSION

Cette inspection a permis de constater que le site est utilisé pour l'entreposage de la machinerie et des équipements utilisés par l'entreprise de Monsieur Gaston Robert. L'entretien mécanique est également réalisé à cet endroit.

L'entreposage des huiles usées n'est pas conforme, tout d'abord il y a infraction à l'article 33 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD) car le bâtiment n'est pas aménagé pour contenir les fuites et les contenants ne sont pas placés dans une cuvette de rétention. Aucune vérification des équipements d'entreposage n'est réalisée et les résultats de ces vérifications ne sont pas inscrits dans un registre, il y a donc infraction à l'article 39 du RMD. Les contenants dans lesquels les matières dangereuses résiduelles sont entreposées ne sont pas identifiés, il y a donc infraction à l'article 46 du RMD. L'inspection n'a pas permis de connaître le mode de disposition des matières dangereuses résiduelles produite par cette entreprise (huiles usées, cartouche pour augmenter la durée de vie des huiles usées). Les filtres à huiles sont tant qu'à eu jetés avec les déchets domestiques, il y a donc infraction à l'article 11 du RMD, pour l'expédition d'une MDR vers un endroit non autorisé à les recevoir.

La présence de sols contaminés par des hydrocarbures a été constatée à plusieurs endroits sur le terrain, il y a donc infraction à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Selon l'employé de Monsieur Robert, les sols contaminés sont récupérés à l'occasion pour être éliminés de manière inconnue.

4. RECOMMANDATION(S)

- ◆ Préparer et envoyer un avis d'infraction pour les infractions qui ont été constatées. De plus, demander à l'exploitant qu'il nous informe des lieux d'élimination des huiles usées, des cartouches, et des sols contaminés.
- ◆ Faire le suivi approprié de l'avis d'infraction.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Jean-Marie jr Dion

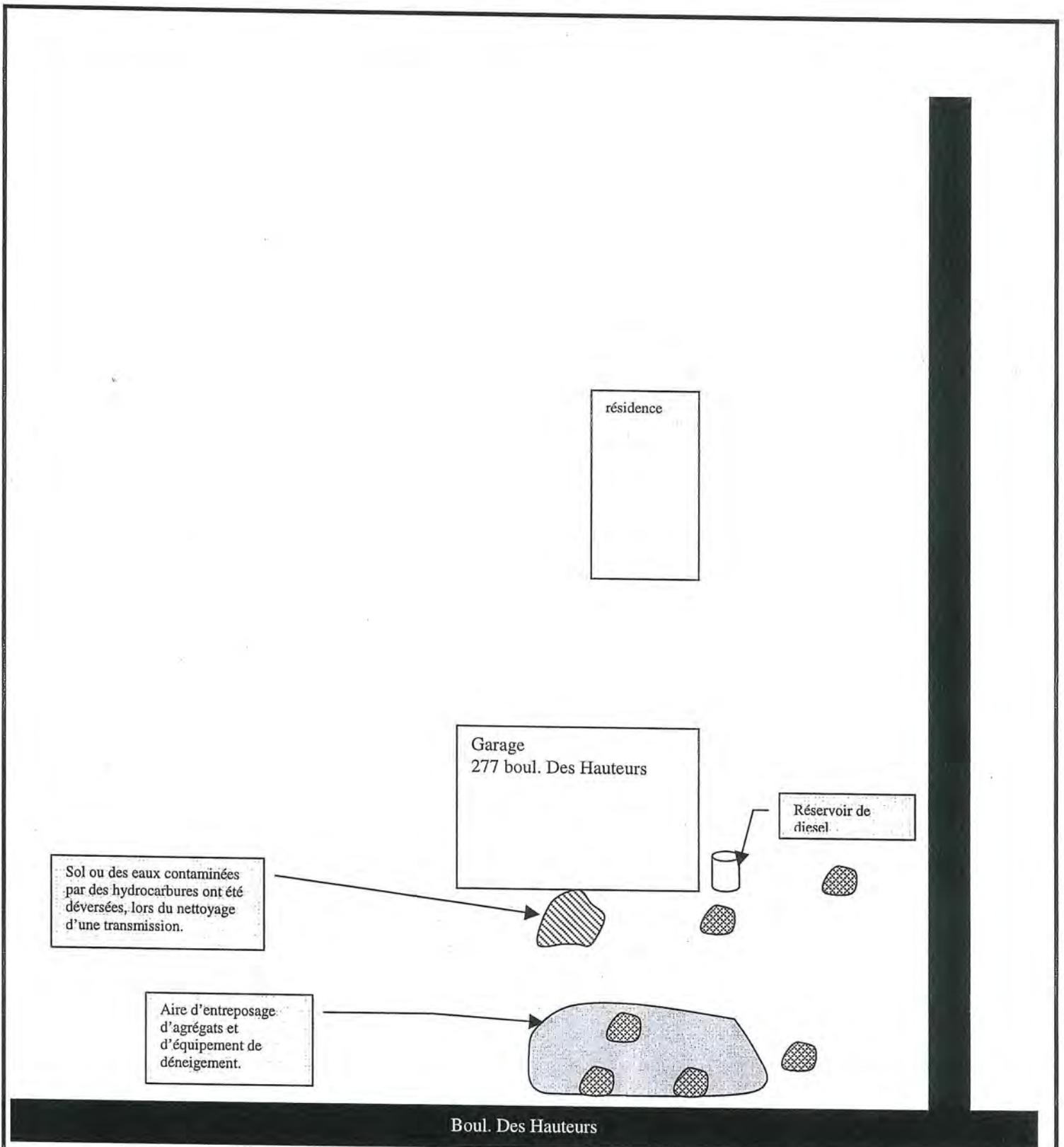
2001/06/19

VÉRIFIÉ PAR : Richard Paquet

2001/06/21

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : Jean-Marie jr Dion

SIGNATURE : _____

DATE DE LA RÉALISATION : 29 mai 2001

N° RÉF. : 7610 -15- 01 -01119-03

LIEU : Gaston Robert

VILLE : Lafontaine

NOTE : Croquis pas à l'échelle

 : sol contaminé par des hydrocarbures.

Nom : Gaston Robert

Municipalité : Lafontaine

Date : 29 mai 2001

N/D : 7610-15-01-01119-03

Photo # : 1

Référence Photo : P0001705.JPG

Note : Garage Gaston Robert au 277 du chemin Des Hauteurs à Lafontaine.



Photo # : 2

Référence Photo : P0001706.JPG

Note : Réservoir d'entreposage de diesel sur le côté du garage. La présence de sol contaminé par des hydrocarbures est visible.

Photo # : 3

Référence Photo : P0001704.JPG

Note : Divers équipements de machinerie sont entreposés du côté gauche du garage.





Nom : Gaston Robert

Municipalité : Lafontaine

Date : 29 mai 2001

N/D : 7610-15-01-01119-03

Photo # : 4

Référence Photo : P0001707.JPG

Note : Sol contaminé par des hydrocarbures. Il est possible de bien voir les tâches.



Photo # : 5

Référence Photo : P0001698.JPG

Note : En bordure du chemin Des Hauteurs la présence de sol contaminé par des hydrocarbures été noté à plusieurs endroit.

Photo # : 6

Référence Photo : P0001699.JPG

Note : Présence de sol contaminé par des hydrocarbures sous une pièce d'équipement utilisé pour le déneigement.



Nom : Gaston Robert

Municipalité : Lafontaine

Date : 29 mai 2001

N/D : 7610-15-01-01119-03

Photo # : 7

Référence Photo : P0001700.JPG

Note : Autres traces de sol contaminé par des hydrocarbures à l'endroit où sont entreposées les équipements de déneigement.



Photo # : 8

Référence Photo : P0001701.JPG

Note : Sol contaminé par des hydrocarbures sous un tas d'agrégats.

Photo # : 9

Référence Photo : P0001702.JPG

Note : À l'avant du garage des traces d'hydrocarbures sont bien visible sur le sol et les marre d'eau. Elles ont été causées par le lavage d'une transmission à l'extérieur.



Photographié par : Jean-Marie jr Dion

Nom : Gaston Robert

Municipalité : Lafontaine

Date : 29 mai 2001

N/D : 7610-15-01-01119-03

Photo # : 10

Référence Photo : P0001703.JPG

Note : Vu d'une marre d'eau sur laquelle
il est possible de voir des hydrocarbures.



Photo # : 11

Référence Photo : P0001695.JPG

Note : Deux barils dans lesquels sont
entreposées les huiles usées.

Photo # : 12

Référence Photo : P0001696.JPG

Note : Trappe à graisse dans laquelle les
drains de plancher du garage sont reliés.





CERTIFIÉ

LC 034 742 331
(2001/06/21)

Saint-Eustache, le 20 juin 2001

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Gaston Robert
Faisant affaire sous la raison sociale
Gaston Robert Excavation enr.
97, boul. Des Hauteurs
Lafontaine (Québec)
J7Y 1R6

N/Réf. : P 7610-15-01-01119-03
150013405

Objet : Activités industrielles au 277 du boul. Des Hauteurs à Lafontaine

Madame,
Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 29 mai 2001 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale des Laurentides, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au règlement :

1. Entreposage de matières dangereuses résiduelles (huiles usées) dans un endroit non aménagé pour contenir les fuites ;

– Règlement sur les matières dangereuses
• article 33

2. Entreposage de matières dangereuses résiduelles dans des contenants qui ne sont pas identifiés et sur lequel la date du début de l'entreposage n'apparaît pas ;

– Règlement sur les matières dangereuses
• article 46

140, rue Saint-Eustache, 3^e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9

Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-01119-03

Le 20 juin 2001

3. Aucune vérification du système d'entreposage des matières dangereuses résiduelles n'est réalisée et le résultats de ces vérifications ne sont pas compilés dans un registre ;
 - Règlement sur les matières dangereuses
 - article 39
4. Expédition de matières dangereuses résiduelles (filtres à l'huile hors d'usage) à un endroit non autorisé à recevoir une telle matière ;
 - Règlement sur les matières dangereuses
 - article 11
5. Présence de sol contaminé par des hydrocarbures ;
 - Loi sur la qualité de l'environnement
 - article 20

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et nous soumettre d'ici le 13 juillet 2001 une description des moyens mis en place pour corriger chacune des infractions décrites précédemment.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Jean-Marie jr Dion au (450) 623-7811, poste 281.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

RP/JMD/jmd



Richard Paquet
Chef de la division contrôle
Service industriel et agricole



Saint-Eustache, le 22 juin 2001

Monsieur Gaston Robert
Faisant affaire sous la raison sociale
Gaston Robert Excavation enr.
97, boul. Des Hauteurs
Lafontaine (Québec)
J7Y 1R6

N/Réf. : 7610-15-01-01119-03

Objet : Disposition de matières dangereuses résiduelles

Monsieur,

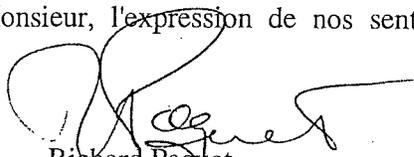
À la suite de l'inspection effectuée le 29 mai 2001, au 277 du boul. Des Hauteurs, nous avons constaté que lors de vos activités vous générez des matières dangereuses résiduelles (huiles usées, et cartouche filtrante d'huile moteur) et qu'il arrive occasionnellement que vous deviez récupérer des sols contaminés par des hydrocarbures sur votre terrain. L'employé qui a été rencontré lors de cette visite ne pouvait nous informer du mode ainsi que du lieu où sont expédiés ces matières.

Par la présente nous vous demandons donc de nous informer par écrit du lieu de disposition des matières dangereuses résiduelles (huiles usées et cartouche filtrante d'huile moteur), ainsi que pour les sols contaminés.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Jean-Marie jr Dion au (450) 623-7811 (poste 281).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

RP/JMD/jmd


Richard Paquet
Chef de la division contrôle
Service industriel et agricole





Ministère
de l'Environnement
Direction régionale des Laurentides

COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

Nom de l'interlocuteur : Gaston Robert

Nom de la compagnie : Gaston Robert Excavation enr.

Numéro de téléphone : (450) 436-8758

Date de l'appel : 31 août 2001

Heure de l'appel : 11h45

dossier : 7610-15-01-01119-03

Objet : Avis d'infraction du 20 juin 2001

Compte rendu de l'appel :

J'appel monsieur Robert pour lui dire que le réservoir d'huile usées devra être placé dans une cuvette de rétention de manière a contenir les fuite éventuelle.
De plus, je lui dit qu'il devra comptabiliser dans un registre les vérifications des équipements d'entreposage des matières dangereuses résiduelles qui doivent être fait à tous les trois mois.

Jean-Marie jr Dion
Technicien - Services industriel et agricole